



Bulletin Agro-Météorologie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (www.ma.gouv.ml)-MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE (www.mep.gouv.ml)

03 juillet 2018

DECADE DU 21 AU 30 JUIN 2018



Situations météorologique et hydrologique

La décade du 21 au 30 juin a été caractérisée par une rentrée importante de l'air humide sur tout le pays.

Les quantités de pluies qui en ont résulté, ont été normales à excédentaires excepté les localités de Diéma, Mahina, Koutiala, Ségou et Mopti où elles ont été déficitaires (cf. carte n°1).

Ces quantités de pluies ont été supérieures à celles de 2017 pour la même période excepté la région de Kayes et le Nord de la région de Koulikoro où elles ont été déficitaires (cf. carte n°2).

Le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 30 juin 2018 reste majoritairement déficitaire dans les régions de Kayes et Koulikoro. (cf. cartes n°3 et 4).

La situation hydrologique de la troisième décade du mois de juin a été marquée, par l'amorce de la crue sur tous les cours d'eau. Le déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Les cours d'eau secondaires de la Falémé à Gourbassy et du Bakoye à Oualia sont à sec.

Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau à l'exception du Sénégal à Kayes.

Les hauteurs moyennes observées sont inférieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, du Baoulé à Bougouni et du Sénégal à Kayes.

Etat des cultures et Situation phytosanitaire

Sur le plan agricole, au cours de la décade, les activités dominantes ont porté sur les opérations de préparation de sols, d'ensemencement et de repiquage. Les plants sont au stade semis – levée pour la plupart des cultures (mil/sorgho, maïs, coton et arachide, etc.).

Dans l'ensemble, les niveaux des réalisations restent faibles pour la période. Ils se présentent comme suit :

Mil : 524 197,8 ha, soit 24,44% contre 789 966ha en 2017/2018, soit 37%;

Sorgho : 141 608 ha, soit 8,93% contre 309 284 ha en 2017/2018, soit 20%;



Riz irrigué: 6136,21 ha, soit 1,72% contre 5140 ha

en 2017/2018, soit 1,35%;

Riz bas fond : 51 558,1ha, soit 31,8% contre 12 764 ha en 2017/2018, soit 17,2%;

Coton: 339 864 ha, soit 46% contre 603 966 ha en 2017/2018, soit 84%.

Situation du criquet pèlerin

Au cours de la décade, la situation du Criquet pèlerin est restée calme sur l'ensemble du pays. Aucune signalisation de l'insecte n'a été enregistrée ni par le réseau de surveillance mis en place à cet effet (brigades de veille), ni par les nomades, ni même par les populations sédentaires autour des aires grégarigènes et ni moins par les autorités locales. Avec la reprise du tapis herbacé et un début de régénération des ligneux dans les aires grégarigènes, les conditions écologiques vont s'améliorer et devenir favorables au développement de l'insecte. Les individus solitaires présents dans les aires grégarigènes resteront en dessous du seuil d'inquiétude (Petite larve 50 000/ha, grosse larve 5 000/ha et Ailé 500/ha).



Situation pastorale

L'état des pâturages est globalement passable à mauvais dans les zones agro-pastorales de Ségou, Koulikoro, Kayes et Mopti moyen à passable à Sikasso et mauvais dans les zones agro-pastorales de Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudénit. Dans toutes les zones agro-pastorales du pays la complémentation est toujours assuré par BUNAFAMA, le tourteau de coton, la fane d'arachide et de niébé, le son de mil et de riz.

Les conditions d'abreuvements sont bonnes au niveau des fleuves, des canaux d'irrigation et les barrages de rétention d'eau et passable dans les zones exondées où l'abreuvement s'effectue surtout au niveau des puits et les forages.

Mouvements des Animaux : les troupeaux sédentaires sont toujours sur les terroirs villageois respectifs. La remontée des troupeaux transhumants vers les zones de concentration d'hivernage a été signalée à Sikasso et à Kayes.

Dans la zone du delta, la quasi-totalité des animaux transhumants sont dans les bourgoutières. On note aussi leur présence dans les casiers rizicoles et dans les zones de concentration de saison sèche.

L'état d'embonpoint des animaux est mauvais dans les régions du Nord du pays (Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudéni) et passable à mauvais dans les autres zones agro-pastorales du pays (Ségou, Sikasso, Mopti, Koulikoro, Kayes).

Situation Zoosanitaire

Au cours de la troisième décade du mois de Juin 2018, les vaccinations se sont poursuivies contre les différentes maladies et ont concerné surtout la Péripleurmonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants etc.

Le cumul des réalisations du 1^{er} Mai au 30 Juin s'élève à **4 947 988** animaux toutes espèces confondues soit un taux de **8,73%** par rapport à la prévision annuelle (**56 680 830** animaux)

Les réalisations obtenues au cours de la décade ont été de **657 064** animaux toutes espèces confondues contre **855 265** animaux pour la décade précédente. En effet ont été vaccinés :

2284 têtes de bovins contre la Péripleurmonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;

2477 têtes d'ovins caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;

27 423 bovins contre la pasteurellose bovine ;

186 816 sujets de volailles contre la maladie de Newcastle ;

Au cours de la troisième décade du mois de juin, aucun foyer n'a été signalé.

Situation de la Végétation

L'état végétatif des ligneux et le tapis herbacé sont verdoyants dans le domaine forestier national. L'habitat de la faune se reconstitue par endroits.

Certains arbres fruitiers tels que *Landolfia senegalensis* (le zaban) ; *Lannea microcarpa* (le raisiner sauvage), *Butyrospermum parki* (le karité), *Parkia biglobosa* (le néré) ; *Sclerocarya birea* (prunier) etc. sont en maturation.

Situation halieutique

La situation halieutique de la troisième décade de juin comparée à la deuxième a été caractérisée par une baisse des captures. La production enregistrée au niveau des principaux débarcadères est passée de 1647 tonnes à 1457 tonnes. Cette période a également été marquée par l'organisation de la pêche collective dans la mare de San (le Sanké moh)

Les espèces dominantes sur les différents marchés de poissons sont : *Tilapia sp* (n'teben), *Hydrocynus brevis* (wuludyege), *Heterotis niloticus* (fana), *Labeo coubie* (baman), *Lates niloticus* (saalé), *Clarias anguilaris*

(manogo), *Mormurus rume* (nana), *Synodontis nigrita* (konkon)

Situations des marchés agricoles/alimentaire

Durant cette décade, les marchés céréaliers se remettent progressivement de la léthargie post festive. En effet, les transactions reprennent graduellement sur les marchés. S'agissant de l'évolution des prix, par rapport à la décade dernière, elle est majoritairement stable. Les quelques rares fluctuations observées, en marge de cette stabilité globale, sont des baisses des prix au producteur du mil et du riz local gambiaka. L'insécurité continue de perturber sporadiquement la tenue des marchés au centre et au nord du pays. Toutefois, l'offre globale des céréales sur les marchés arrive à satisfaire la demande à travers le pays.

NB : Il est à noter que l'écart important des fourchettes de prix du mil réside dans la qualité selon les zones de production. Les mil en provenance des régions de Sikasso et Mopti sont réputés de meilleure qualité que ceux de la région de Ségou.

Au cours de la période, sur les marchés ruraux, les prix pratiqués ont été les suivants:

165 F CFA le kilo pour le mil à Monimpébougou, 175 à Macina et à Yorosso, 180 à Dioïla, Sirakorola, Bla et à Dougouolo, 185 à M'Pèssoba, Zangasso, San et à Niono, 190 à Koutiala, Kifosso, Bankass, Diallassagou, Koulongon et à Koro, 195 à Koury et 230 F CFA le kilo à Kita;

165 F CFA le kilo pour le sorgho à Yorosso, 175 à Koury, M'Pèssoba, Zangasso, Kifosso et à San, 180 à Sirakorola, Dioïla, Bla et à Dougouolo, 185 à Koutiala, 220 à Kita et 225 F CFA le kilo à Badinko;

130 F CFA le kilo pour le maïs à Yorosso, 135 à Bla et à Zangasso, 140 à Dougouolo, Loulouni et à Kifosso, 145 à Koury, 150 à Dioïla et à M'Pèssoba, 155 à Koutiala et à Yanfolila, 175 à Kita et 185 F CFA le kilo à Badinko;

Et enfin 300 F CFA le kilo pour le riz local Gambiaka à Diakawèrè et à Sokolo, 310 à Shiangou, 315 à Dogofri, 325 à Niono, 330 à Dioro et 350 F CFA le kilo à Macina.

Au cours de la décade sur des marchés ruraux de référence, les prix ont été les suivants :

190 F CFA le kilo pour le mil à Koutiala, en baisse par rapport à la décade dernière;

175 F CFA le kilo pour le sorgho à Koury, stable par rapport à la décade dernière;

130 F CFA le kilo pour le maïs à Yorosso, en baisse par rapport à la décade dernière;

Et **325 F CFA** le kilo pour le riz local « Gambiaka » à Niono, stable par rapport à la décade dernière.

Les offres sur les marchés ruraux suivis par l'OMA sont de :

541 tonnes pour le mil, en hausse cette décade;
238 tonnes pour le sorgho, en hausse cette décade;
177 tonnes pour le maïs, en hausse cette décade;
172 tonnes pour le riz local « Gambiaka » cette décade contre **81 tonnes** la décade dernière, soit une hausse de + 112,35%.

Les quantités de riz ayant quitté les zones de l'Office du Niger pour l'intérieur du pays ont été de **762 tonnes** cette décade contre **410 tonnes** la décade dernière, soit une hausse de +86%.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre

175 F CFA le kilo pour le maïs à Sikasso;
 et 315 F CFA le kilo pour le sorgho et le maïs à Tombouctou.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre :

350 F CFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Kayes;

et 400 F CFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante :
 325 F CFA le kilo pour le riz local étuvé rouge à Mopti Digue et 450 F CFA le kilo pour le riz local Gambiaka à Koulikoro Ba.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade écoulée, les prix sont restés globalement stables. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 200 F CFA le kilo pour le maïs, 250 pour le mil, le sorgho et pour le maïs pilé, 300 pour les mil/sorgho pilés, 375 pour les riz importés brisé et RM40 thaïlandais et vietnamiens, 425 pour le riz local Gambiaka, 450 pour le niébé et 500 F CFA le kilo pour le fonio.

Par rapport à la même période de l'année dernière, les prix au consommateur des riz importés et local Gambiaka sont majoritairement en hausse. Il en est de même par rapport aux prix moyens des cinq dernières années. S'agissant des céréales sèches, leurs prix au consommateur sont également en hausse par rapport à ceux de l'année dernière et par rapport aux prix moyens des cinq dernières années.

MERSAGES CLES

Pluviométrie : La décade a enregistré des précipitations faibles à modérées à travers le pays selon les différentes zones agricole du pays. Le cumul de pluies recueillies du 1^{er} avril au 30 juin se situe essentiellement dans la tranche de 50 à 100 mm pour le Sahel Occidental et le Sud des régions de Tombouctou et de Gao et de 100 à 300 mm voire plus dans la région de

Sikasso et le Sud de celle de Kayes, Koulikoro et Ségou (figure 1a). Comparé à la moyenne 2007-2016, le cumul pluviométrique du 1er avril au 30 juin est dans l'ensemble déficitaire à très déficitaire excepté dans les cercles de Kayes, Kadiolo, Gao, Ansongo, Bourem, Rharous, le Nord de Bafoulabé, le Sud de Goundam et la région de Mopti où il est normal à excédentaire (figure 1b).

Végétation : La régénération du tapis herbacé se poursuit du Sud vers le Nord surtout avec les dernières pluies enregistrées. La performance est beaucoup élevée au dans le Sud des régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso où des précipitations ont démarré depuis le mois de mai 2018 (figure 2a). Par rapport à la moyenne 2007-2016, la production de la biomasse végétale dans ces zones est déficitaire notamment dans le Sud de la région de Kayes. Ailleurs dans le pays, la régénération du tapis herbacé attend l'installation de la pluviométrie pour démarrer (figures 2a et 2b).

Début de la saison : L'installation des conditions idoines de démarrage de la saison agricole se poursuit du Sud vers le Nord. Au 30 juin 2018, les conditions favorables à l'installation de la saison agricole sont observées dans la région de Sikasso, Koulikoro, Kayes, Mopti, le Sud des régions de Gao et de Tombouctou (figure 3a). Comparée à une année médiane, l'installation des conditions idoines de démarrage de la campagne agricole est normale à tardive dans la région de Sikasso, le Sud de celles de Kayes, Koulikoro, l'Ouest de Ségou et normale à précoce dans la région de Mopti et le Sahel Occidental et le Sud des régions de Gao et de Tombouctou (figure 3b). Ailleurs dans le pays, les conditions idoines de démarrage de la saison sont attendues (figure 3a).

Besoins des plantes en eau : L'indice de satisfaction des besoins des plantes en eau montre un niveau globalement satisfaisant. Toutefois des poches de stress hydriques sont observées par endroits à travers le pays (Figure 4a). Comparé à une année médiane, le niveau d'humidité résiduelle du sol est normal dans ces zones excepté par endroits dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou et Mopti où il est déficitaire (figure 4b).

Perspectives : (valables du 1er au 10 juillet 2018)

Sur le plan météorologique la décade du 01 au 10 juillet 2018 sera caractérisée par des formations orageuses accompagnées de pluies d'intensité modérée à avec une bonne répartition sur la majeure partie du pays notamment dans les régions de Kayes, Kouliko-

ro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Ménaka, Kidal et le District de Bamako.

Sur le plan hydrologique, la montée de niveau observée se poursuivre normalement sur l'ensemble des cours d'eau.

Au plan agricole, les réalisations en termes de semis/ repiquage vont se poursuivre normalement pour l'ensemble des cultures.

En ce qui concerne le Criquet pèlerin, le retour des pluies dans les aires grégarigènes du pays ayant permis la manifestation de la végétation annuelle fera amorcer aux criquets solitaires éparpillés une reprise de leur cycle de développement.

Sur le plan pastoral, on assistera à l'amélioration des conditions d'alimentation, d'abreuvement et l'état d'embonpoint des animaux dans les différentes zones agropastorales du pays avec l'installation des pluies.

Sur le plan zoosanitaire, la poursuite de la vaccination des animaux contre les maladies infectieuses notamment les charbons (bactérien et symptomatique), les pasteurelloses (bovine et ovine caprine), la peste des petits ruminants et les maladies aviaires.

Avis et Conseils (valables du 1^{er} au 10 juillet 2018).

Les paysans des cercles de Kati, Koulikoro, Dioila, Banamba, Kangaba, Kolokani, Ségou, Cinzana, Barouéli, San, Bla, Mopti, Diéma et du District de Bamako peuvent semer les mil/sorgho dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade atteint ou dépasse 10 mm.

Les paysans des cercles de Bafoulabé, Nara, Nioro et Yélimané peuvent semer les mil/sorgho dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 1er au 10 juillet atteint ou dépasse 20 mm.

Les paysans des cercles de Sikasso, Bougouni, Kolondiéba, Koutiala, Kita, Dioila ; Bla et San peuvent continuer à semer le coton d'un cycle de 4 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 1er au 10 juillet atteint ou dépasse 10 mm.

Les paysans de la région de Sikasso et du Sud de celles de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti peuvent continuer à semer les maïs/arachide/niébé dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 1er au 10 juillet atteint ou dépasse 10 mm.

Il est demandé aux brigades de veille, aux autorités locales, aux populations sédentaires et nomades de rester vigilantes, afin de signaler toute présence de Criquet pèlerin au cours de leurs déplacements.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

Déclarer toute suspicion de maladies animales aux autorités administratives, techniques et politiques.

Mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire.

Soumettre les animaux aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie)

Prendre les certificats de vaccination des troupeaux effectivement vaccinés ;

Se munir des certificats de vaccination ou des certificats sanitaires en cas de déplacements des animaux (transhumants, nomades) ;

Procéder au déparasitage systématique des animaux notamment les bœufs de labour.

Veiller au respect des pistes d'accès aux pâturages et aux points d'eau conformément aux conventions locales villageoises, communales, intercommunales et les textes législatifs en vigueur dans le pays afin d'éviter

les conflits de début d'hivernage.

Renforcer l'alimentation des animaux, plus particulièrement les bœufs de labour avec les sous-produits d'agriculture, d'agro-industriel et les sels minéraux pour éviter des pertes d'énergies en ce début de campagne.

Préparer l'installation des cultures fourragères.

Il est demandé aux pêcheurs des pisciculteurs, la capture des géniteurs à l'entrée des frayères et au niveau des barrages est formellement interdite.

labour avec les sous-produits d'agriculture, d'agro-industriel et les sels minéraux pour éviter des pertes d'énergies en ce début de campagne.

Préparer l'installation des cultures fourragères

Bamako, le 03 juillet 2018 LE GTPA

Synthèse de M. DICKO

CELLULE DE COMMUNICATION